



❖ Agenda

CONSEIL MUNICIPAL

- ❖ 4 février
- ❖ 11 mars
- ❖ 22 avril
- ❖ 20 mai
- ❖ 17 juin

BIBLI-O-BUS - les vendredis
vers la salle communale 14h-17h

- 12 février
- 12 mars
- 9 avril
- 7 mai
- 4 juin

VOIR AU
VERSO



Les jeudis de 16h à 19h.

Présence de sociétés meynites :

- **Jeudi 25 mars**
Amicale de la pétanque



Nouveau service pour

- ENCOMBRANTS
- DÉCHETS SPÉCIAUX

Inscription nécessaire pour
utiliser ce service.

www.mobilitri.ch - 079 410 03 72



**Depuis le 1^{er} janvier,
LES ENCOMBRANTS NE
SONT PLUS RAMASSÉS,
IL EST DONC INTERDIT DE LES
DÉPOSER EN BORD DE ROUTE !**



Bon de respiration **Chaperon Rouge**

Vous êtes des parents fatigués, surmenés ? Le service Chaperon Rouge de la Croix-Rouge genevoise vous apporte son aide.

Il y a des jours où vous rêvez d'un moment de calme pour vous ressourcer et vous avez peu de soutien concret autour de vous.

Le Chaperon Rouge vous offre un *Bon de respiration*, qui vous permet de réaliser ce souhait pendant quelques heures.



Comment procéder :

Il est possible d'obtenir le *bon* auprès des partenaires Croix-Rouge (pédiatres et diverses associations), ou en téléphonant au secrétariat du Chaperon Rouge, service de garde d'enfants de la Croix-Rouge genevoise, au ☎ **022 304 04 82**.

1. Vous appelez le Chaperon Rouge.
2. Vous convenez ensemble d'une date et d'une heure dans la semaine qui suit votre appel.
3. Vous rassurez vos enfants. La personne qui viendra a beaucoup d'expérience et sait organiser des jeux et des activités.
4. Lorsque la garde d'enfants se rend à votre domicile, vous lui donnez les informations nécessaires concernant vos enfants, vous lui versez la somme symbolique de 6 francs et vous lui remettez le *Bon de respiration*.

Remarques :

Cette prestation est valable pour les enfants de moins de 4 ans.

Le *Bon de respiration* est réservé à un moment de détente, pendant la journée, pour des parents ayant besoin d'un soutien. Il n'est pas utilisable pour aller travailler.

Le *Bon de respiration* correspond à **3 heures de détente** + 1/4 d'heure pour passer le relais à l'arrivée de la garde d'enfants et 1/4 d'heure après la fin de la garde.

Maximum 3 bons par famille et par an.

Info « Développement durable » 🇨🇭 **Marché de Meinier**

🇨🇭 Médailles chiens 🇨🇭 Chenilles processionnaires

Voir au VERSO ➔

Info « Développement durable »

Chemin des Combes interdit à la circulation

Interdit aux véhicules les samedis, dimanches et jours fériés, **il sera totalement interdit durant quelques semaines entre le 1^{er} février et le 15 avril**, pour préserver le passage des batraciens ; une signalisation ad hoc sera mise en place par l'Etat de Genève pour indiquer les périodes exactes de fermeture.

Les amphibiens sont protégés par la loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) depuis 1966 et la majorité des espèces sont sur la liste rouge des espèces menacées. Des ordonnances et lois cantonales s'appliquent également pour contribuer à cette protection.

Cette mesure d'interdiction, mise en place depuis quelques années, se justifie pleinement selon le Service de la biodiversité du canton et est un réel succès pour la faune locale du secteur de Meinier : elle constitue une plus-value pour un moindre coût, afin de faire perdurer les populations de batraciens, qui migrent à cette période de leurs sites d'hivernage vers leurs sites de reproduction. De plus, elle permet de sensibiliser les riverains aux richesses biologiques locales.

Marché de Meinier

Sous réserve de leur disponibilité, les commerçants suivants sont en principe présents au Marché :

- Maraîcher
- Hamburgers
- Boucher
- Fish Cake
- Chocolatier
- Bicyclogue / atelier mobile de réparation de vélos **NOUVEAU**

Ils sont à votre service, merci de leur réserver bon accueil.

Médailles pour chiens

Comme chaque année, le délai légal pour être en possession de la médaille est fixé au **1^{er} avril**.

Ces médailles sont disponibles en Mairie, sur présentation des documents usuels, soit : attestation d'assurance RC, carnet de vaccination, attestation ANIS.

Chenilles processionnaires

Si vous avez des **résineux (pins, épicéas, ifs, thuyas, sapins, etc.)** qui se trouvent à proximité d'un bâtiment public et que vous constatez des boules blanches ayant l'aspect d'un cocon blanc filandreuse, il s'agit de la **chenille processionnaire**, dont **les poils sont très urticants** et peuvent provoquer des problèmes de santé aux êtres humains.

Contactez une entreprise de paysagistes ou d'élagage pour supprimer impérativement ces nids de chenilles.



COVID-19 / Numéros d'appel & infos :

➔ <https://www.meinier.ch/actualites/coronavirus-covid-19>